
1.618

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 600 euros
Siège social : 4 RUE MALEBRANCHE
75005 PARIS
RCS paris 917819146

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 24 JUIN 2025

Le 24 JUIN 2025,
A 16h00,

Le soussigné, Mr LE GOFF François-Charles, associé unique de la société 1.618, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 600 €,

A pris les décisions suivantes, relatives :

- Au transfert de siège social
- A la modification corrélative des statuts
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique décide de transférer le siège social du 4 RUE MALEBRANCHE 75005 PARIS, au 2 bis rue de Lyon 75012 Paris , à compter de ce jour.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution portant sur le transfert de siège social, l'associé unique décide de modifier l'article relatif au siège social dans les statuts de la société.

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président.

Mr LE GOFF François-Charles
Président